Bureau Veritas Exploitation SAS
CHAMPS SUR MARNE
6 boulevard Archimède
77420 CHAMPS SUR MARNE France
Mail : mickael.bredat@bureauveritas.com

A l'attention de M. KISSI GAMAL
76-78 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
92230 GENNEVILLIERS

Copie à M. LEROUX, M. BARBUTI

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

GRUE AUXILIAIRE SUR PORTEUR P2102961

AVEC ECART

Intervention du 14/01/2025

Coordonnées du site :
Nom du site : SPAC
Latitude : 48.8376
Longitude : 1.9026

Lieu d'intervention :
4 RUE DE LA VALLEE YART
78640 ST GERMAIN DE LA GRANGE

Numéro d'affaire : 9275210
Référence du rapport : 9275210/1.10.6.R
Rédigé le : 14/01/2025
Par : Mickael BREDAT
Ce document a été validé par son auteur

Références client
P2102961 St Germain

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la règlementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le déréglage des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

 Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défectuosités constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.
Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes / Critères			
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	×
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	×	× ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. LEROUX.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT A POSTE DE CONDUITE HAUT : 1

Fiche n° 1 : Localisation : Dépôt
Marque: HIAB Type: X-HIDUO 188 B-3 n°série: 18800212 n°interne: P2102961

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport / SPAC

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT A POSTE DE CONDUITE HAUT

N° d'immatriculation : DL-592-XZ
N° interne : P2102961
Localisation : Dépôt

Marque : HIAB
Type : X-HIDUO 188 B-3
N° de série : 18800212
Année de mise en service : 2014
Année de fabrication : 2014

Point vérifié	*Actions à entreprendre*
1.1- Accès à la cabine, au poste de conduite	**Refixer durablement le marche-pied entre la benne et le poste de commande haut.**
Code Obs. : MB/190623/082810/0	*Date de 1er signalement:* 19/06/2023
4.7- Stabilisateurs	**Remplacer le vérin gaz du stabilisateur gauche.**
Code Obs. : MB/140125/084741/0	*Date de 1er signalement:* 16/01/2025 NOUVEAU
8.5- Identification des organes de service	**Identifier les manettes de commande sur les deux postes bas.**
Code Obs. : MB/050521/083939/0	*Date de 1er signalement:* 05/05/2021
8.7a- Avertisseur sonore	**Remettre en fonctionnement l'avertisseur sonore.**
Code Obs. : MB/050521/085652/0	*Date de 1er signalement:* 05/05/2021
9.2- Dispositifs de préhension	**Refixer les joues sur la benne preneuse.**
Code Obs. : MB/050724/075030/0	*Date de 1er signalement:* 05/07/2024
11.2- Autres limiteurs de course / hors course	**Assurer le fonctionnement de l'asservissement rotation tourelle-grutier sur poste haut.**
Code Obs. : MB/050521/090135/0	*Date de 1er signalement:* 05/05/2021

Vous pouvez souscrire à l'option Data View
Aucune image disponible

Fiche N°1	GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT A POSTE DE CONDUITE HAUT Marque : HIAB	N° série : 18800212 N° interne : P2102961

	Type : X-HIDUO 188 B-3	N° Immatriculation : DL-592-XZ
	Année de mise en service : 2014 Année de fabrication : 2014	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
	Localisation : Dépôt	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. DU PREY

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie(s) :	**Hydraulique, Thermique**	Carburant :	**Gazole**
C.M.U. (kg) :	**3600**	Charge à portée maximale (kg) :	**1500**
Portée maximale (m) :	**10.4**	Charge à portée minimale (kg) :	**3600**
Portée minimale (m) :	**4.6**	Rotator :	**Oui**
Indicateur :	**Charge / Moment**	Marquage Constructeur :	**CE**

Avertisseur(s)

Sonore(s) :	**Charge / Moment**	Lumineux :	**Charge / Moment**

Postes de conduite

Sol :	**Gauche, Radio**	Haut :	**Gauche**

Équipements

Désignation :	**Benne preneuse**	Vérifié :	**Oui**

Marque :	**HIAB**	Type :	**605-U**
N° de série :	**GG03902**	Capacité (kg) :	**3000**
Autres données :	**Benne preneuse équipée de crochets.**		

Aspect documentaire

Carnet de maintenance

Modification importante :	**Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance**

Charges et essais

Essais :	**Les essais en charge ont été réalisés avec la Charge Maximale d'Utilisation (à la portée indiquée le cas échéant).**

Description et conditions d'exécution des essais

(1)

Description :	**Anneau: charge suspendue côté gauche**	Charge d'essai estimée (kg) :	**1860**
Portée d'essai (m) :	**8.4**		

Déclenchement du limiteur de moment de renversement / CEC

Charge (Kg) :	**2040.0**	Portée (m) :	**8.4**

(2)

Copyright BUREAU VERITAS

Fiche N°1	GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT A POSTE DE CONDUITE HAUT	N° série : 18800212
	Marque : HIAB	N° interne : P2102961

Description : **Anneau: charge suspendue côté droit au plus près du stabilisateur**	Charge d'essai estimée (kg) : **1860**
Portée d'essai (m) : **8.4**	

Déclenchement du limiteur de moment de renversement / CEC

Charge (Kg) : **2040.0**	Portée (m) : **8.4**

Copyright BUREAU VERITAS

Fiche N°1	GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT A POSTE DE CONDUITE HAUT	N° série : 18800212
	Marque : HIAB	N° interne : P2102961

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques

Équipements

Suspentes

Appareil de mesure utilisé

A Aspect documentaire

- A.1 Carnet de maintenance
- A.2 Affichage capacité
- A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)
- A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation
- A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE
- A.14 Notice d'instruction
- A.17 Rapports de vérification

B Conduite et manoeuvre de l'équipement

1 Accès installes à demeure

- 1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite

3 Charpente

- 3.13 Flèche, fléchette, télescope
- 3.22 Tourelle, fût

4 Châssis

- 4.3 Maintien en position route des extensions des stabilisateurs
- 4.7 Stabilisateurs
- 4.8 traverses, longerons, faux-châssis
- 4.9 Fixation du faux châssis

5 Source d'énergie

- 5.1 Dispositif de séparation générale
- 5.2 Equipements, canalisations

6 Eclairage incorporé à l'appareil

- 6.2c Phare(s) de travail

7 Poste de conduite

- 7.3 Protection contre les chutes de hauteur

8 Organes de service et de manoeuvre

- 8.1 Mise en marche / Arrêt normal
- 8.2 Interdiction d'emploi (dispositifs de condamnation, ...)
- 8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
- 8.4 Indicateurs
- 8.5 Identification des organes de service
- 8.6 Retour automatique au point neutre
- 8.7a Avertisseur sonore
- 8.7b Avertisseur lumineux
- 8.9 Protection contre les manoeuvres involontaires

9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension

- 9.1 Attaches
- 9.2 Dispositifs de préhension

10 Mécanismes

- 10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballement)
- 10.3 Dispositif d'immobilisation hors service
- 10.5 Freins des mouvements concourant au levage
- 10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
- 10.13 Frein d'orientation

11 Dispositifs de sécurité

- 11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
- 11.2 Autres limiteurs de course / hors course
- 11.4 Limiteur de moment de renversement
- 11.6 Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route (hors extensions de stabilisateurs)
- 11.18 Limiteur d'orientation
- 11.19 Indicateur de dévers
- 11.26 Asservissement levage/stabilisateurs

12 Charges et essais

- Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» GRUE AUXILIAIRE 11

Information complémentaire à l'attention du client

11 - Dispositifs de sécurité > 11.2 - Autres limiteurs de course / hors course

Asservissement rotation tourelle/grutier sur poste haut.

11 - Dispositifs de sécurité > 11.4 - Limiteur de moment de renversement

Réglage maximal du limiteur de moment: 13% (EN 12999).

Copyright BUREAU VERITAS